

Ville de Revel
www.mairie-revel.fr

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Vote du budget annexe primitif 2024 du centre municipal de santé

N° 007.04.2024

Rapporteur :
Martine MARECHAL

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'avril à 18 heures 45, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 28 mars 2024.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 17
- Nombre de pouvoirs : 6
- Votants pouvoirs compris : 23

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARECHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE,

Absents excusés

Patricia DUSSENTY a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS
Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Marielle GARONZI
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Catherine FEVRIER
Christelle FEBVRE a donné procuration à Annie VEAUTE
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Laurent HOURQUET
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI
Jean-Louis CLAUZEL, Charlotte TOUSSAINT-JOUYS, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Robert CLERON, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-0070420242-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

À la suite du vote du compte financier unique, il convient de procéder à l'examen du budget primitif du centre municipal de santé pour l'exercice 2024.

Conformément au référentiel de la nomenclature M57, le projet de budget et les rapports correspondants ont été communiqués aux conseillers municipaux le 22 mars 2024.

Le budget primitif annexe reprend les résultats de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser.

Les grands équilibres du budget primitif du centre municipal de santé sont les suivants :

Section de fonctionnement :

- en dépenses :	300 000,00 €
o dépenses réelles :	289 325,52 €
o dépenses d'ordre :	10 674,48 €
<i>(y compris virement à la section d'investissement pour 674,48€)</i>	
- en recettes :	300 000 €
o recettes réelles :	266 245,19 €
o recettes d'ordre :	0,00 €
o résultat reporté :	33 754,81 €

Section d'investissement :

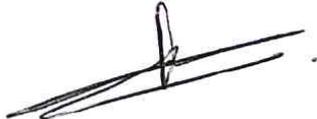
- en dépenses :	22 000,00 €
o dépenses réelles :	10 931,48 €
<i>(y compris restes à réaliser de 257,00 €)</i>	
o dépenses d'ordre :	0 €
o solde d'exécution négatif reporté :	11 068,52 €
- en recettes :	22 000,00 €
o recettes réelles :	11 325,52 €
o recettes d'ordre :	10 674,48€

Sur proposition de madame Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le budget annexe primitif 2024 du centre municipal de santé de la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 5 avril 2023

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240405-0070420242-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024
Affichage : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation